

Initiatives ministérielles

tout cela, mais il reste que si on compare les nombres, il y a beaucoup plus de Canadiens que d'intervenants financiers dans notre milieu.

Je le dis en tout bonne foi, j'ai l'impression que ce projet de loi a voulu d'abord sécuriser les investisseurs, c'est-à-dire les grosses banques, les compagnies de *leasing*, de crédit-bail, comme on dit, avant d'essayer de venir en aide aux petits citoyens qui sont souvent affectés par une décision de faillite et qui y perdent presque leur chemise, sinon leur dernier salaire, celui de quelques semaines ou de quelques mois. On a eu très peu d'égard envers ces gens dans le projet de loi, malgré toute l'ardeur que prenait le député de Broadview—Greenwood à nous vanter les mérites de ce projet de loi.

Je me réjouis également que dans le projet de loi, on dit qu'on ne mettra plus sauvagement et arbitrairement une petite corporation, une petite compagnie en faillite, mais qu'on va dorénavant devoir considérer les possibilités de redressement, les pertes d'emplois encourues, tout cela. Je dis que c'est formidable.

Mais si le ministre de l'Industrie voulait être réaliste et si vraiment les fermetures sauvages et arbitraires d'entreprises à l'occasion d'une faillite ou d'insolvabilité étaient son souci, et ça paraît dans la présentation de ce projet de loi, qu'attend-il pour déposer une loi qui pourrait peut-être s'inspirer de certains principes de la Loi sur le zonage agricole du Québec.

• (1710)

Au Québec, par une volonté politique, on a dit: «C'est fini, on ne morcelle plus des terres agricoles. Si tu as les yeux plus grands que la panse et que tu veux avoir 50 terres juxtaposées, adjacentes les unes aux autres, tu vas vivre avec 50 terres et tu ne pourras plus les vendre en petits morceaux». Aujourd'hui, il y a des espèces d'aventuriers corporatifs ou corporatistes qui s'amènent et qui achètent une entreprise, souvent un joyau de notre économie.

Je vous nomme Canada Packers, qui était établie au Canada et au Québec depuis un bon 125 ans, à Pointe-Saint-Charles. Il arrive un espèce d'encanteur professionnel et il achète tout pour 500 millions de dollars. Et là, il commence à vendre par pièces détachées les secteurs d'activité économique de l'entreprise: production du boeuf, 25 ou 50 millions de dollars, les oeufs, la volaille, le lait, les huiles. Il vend tout, souvent à divers compétiteurs dans ce domaine.

Sans scrupules, il met 1 500, 2 000, 3 000 pères de famille à la porte. Après ça, son bénéfice net est les équipements, les immobilisations, les terrains, les bâtisses, tout ça. Il s'en retourne en Angleterre et il nous fait un beau petit bye bye, puis, bien souvent, c'est libre d'à peu près toute sorte d'impôt, ou quand le gouvernement fédéral le réalise, le gars est déjà rendu chez lui, il n'a plus d'actifs au Canada, et puis, courez après.

Vous me direz que ce n'est pas un cas d'insolvabilité au moment où il le fait. Non, mais ça en devient un après. Donc, le projet de loi serait tout à fait pertinent pour traiter de ces choses. En tout cas, moi, c'est comme ça que je le vois. Si vous manquez d'idées, vous pouvez toujours venir au Québec, monsieur le

ministre, parce que quand il s'est agi de voir au morcellement des entreprises ayant un certain dynamisme économique, on s'est creusé les méninges et on a trouvé, et on a eu la Loi sur le zonage agricole.

Donc, vous voyez, ce n'est pas facile de commenter un projet de loi qui a une centaine de pages, qui est constitué de petits bouts recoupés et recoupés, et ce dans trois jours. Je pourrais vous demander de me donner une semaine et je pourrai l'analyser plus sérieusement. À la prochaine lecture, je suis sûr qu'il ne passera pas le test, pas nécessairement parce qu'il est mauvais, mais dans certains cas, il va trop loin et dans d'autres, il ne va pas assez loin. Ce qu'on fait aux étudiants ici, j'ai de la misère à vivre avec ça. Par contre, ce qui résulte de dommages causés à la personne à la suite d'une agression sexuelle ou à d'autres fautes intentionnelles, je suis d'accord avec ça.

Il y a une autre disposition du projet de loi de laquelle je vais quand même traiter très rapidement, c'est celle qui dit à peu près ceci, que les conjoints devront faire une proposition concertée si leurs relations financières requièrent de leur part un remboursement coordonné. Ces nouvelles dispositions permettront de rationaliser les procédures et de réduire les coûts. Je ne sais pas si je l'ai bien compris, mais je vous dis honnêtement que je n'ai pas pu le trouver dans le projet de loi, pas parce qu'il n'y est pas, mais parce que le projet de loi est trop volumineux pour retracer ça dans des interréférences et des annotations très difficiles à suivre.

Mais, est-ce qu'on aurait là décidé de venir empiéter dans le droit du Québec, parce qu'on sait que le divorce est de compétence fédérale, mais que le mariage est de compétence provinciale, et est-ce qu'on décide maintenant d'interférer dans les régimes matrimoniaux au Québec ou ailleurs dans les autres provinces en disant, par exemple, que l'époux n'est pas solide, sa femme travaille, alors on va les mettre tous les deux dans le même pot, ils vont faire faillite tous les deux et ils vont payer le syndic et ils vont faire plaisir aux grandes banques, ils vont payer leurs créanciers? Est-ce que c'est ça qu'on veut faire?

Si telle est l'intention, c'est inquiétant. C'est qu'on viendrait ici défaire les régimes matrimoniaux, du moins s'immiscer de façon un peu trop sérieuse et peut-être un peu trop nocive dans le domaine du mariage au Québec. Les relations matrimoniales, chez nous, c'est sacré, et on vit avec ça depuis, comme le disait le premier ministre à satiété—on vit dans une tradition du Code Napoléon—1806 ou à peu près.

Donc, je pense que, là-dessus, les députés du Bloc québécois ne pourront souscrire nullement, si telle est l'intention du législateur dans ce cas-ci, à cet empiètement que je vois des compétences constitutionnelles des provinces en matière de mariage.

• (1715)

Vous me faites signe que mon temps de parole s'achève, monsieur le Président. Il me reste encore un peu de temps. On parle, on parle, vous voyez qu'il y a de bonnes intentions. Quelqu'un disait: «L'enfer est pavé de monde qui avait de bonnes intentions.» Je ne sais pas d'où cela vient.

Une voix: Et c'est rouge.